



MAIRIE
DE
MINORVILLE
54385

Tel/Rep : 03.83.23.18.78
mairiedeminorville@ozone.net

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINORVILLE

Du 01 juillet 2019 à 20h00

Etaient présents : Madame Brisson, Messieurs Philippe HENNEBERT, René COLLIGNON, Denis GUILLAUME, Cédric GAUTHIER, Stéphane SCHOUG, Jérôme MACQUIN, Aurélien ZIEGLER.

Excusés : Messieurs Philippe NICLOUX et Bruno TURRA

-Mr le Maire ouvre la séance à 20h10

-Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Monsieur Denis Guillaume a accepté cette fonction.

-Le compte-rendu du dernier conseil municipal a été lu et approuvé à l'unanimité.

-Adhésion à la SPL IN-PACT GL

Le conseil du 3 juin 2019 a approuvé les statuts de cette société, et accepté l'entrée dans son capital pour une action équivalente à 100 €.

La trésorerie nous demande une ouverture de crédit afin de régulariser l'achat de cette part sociale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, EMET à l'unanimité un avis favorable.

-Modification budgétaire

Une coquille c'était glissée dans le budget il n'y a pas de déficit d'investissement, il convient de rectifier cette erreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, EMET à l'unanimité un avis favorable.

-Dossier retraite de Monsieur Contat

Le départ en retraite de Monsieur Contat notre secrétaire de mairie depuis de très nombreuses années se concrétise pour fin septembre sauf rebondissement de dernière minute.

Monsieur Contat a œuvré dans 8 communes différentes durant sa carrière, il travaille actuellement dans les communes de Hamonville, Ansauville et Grorouvres en plus de Minorville pour avoir un temps de travail complet.

Le centre de gestion de la fonction publique et la trésorerie ont en charge pour l'un l'instruction du dossier retraite et pour l'autre le règlement des salaires.

Le conseil municipal a réitéré sa volonté de garder Monsieur Contat jusqu'au versement de sa pension de retraite.

-Vente de parcelle ZN 12

La SAFER GRAND EST met en vente une parcelle de bois et nous propose la parcelle ZN 12 pour le prix de 14 900.00€, la commune de Minorville dispose d'un droit de préférence.

Le conseil après en avoir délibéré demande des précisions sur la réalité du droit de préférence ainsi que sur la valeur du bois.

Le Maire présentera les éléments demandés pour le conseil du mois d'août.